



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-53465>

Département(s) de publication : **77**

Annonce n° **25-53465**

Fournitures

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville de Serris (77)

Correspondant : Rachide Atta

Adresse : 2 Place Antoine Maury, 77700 Serris

Coordonnées :

Téléphone : +33 160435201

Courriel : r.atta@serris.fr

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : LOCATION DE BENNES ET TRAITEMENT DE LEURS DÉCHETS.

Lieu d'exécution : Serris, 77700 Serris

Lieu de livraison : Serris, 77700 Serris

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Les prestations du présent marché consistent en : La pose et location de bennes de 10 et 15 m3. L'enlèvement de ces bennes Le traitement des déchets en centre de recyclage agréé La pose et location de caisses palettes L'enlèvement de ces caisses palettes Le traitement des déchets en centre de recyclage agréé L'interventions particulières de ramassage comprenant : le déplacement aller/retour d'un camion équipé d'un ampli roll avec bras équipé d'un grappin et d'un chauffeur

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : les détails relatifs aux quantités et sont précisés dans le dossier de consultation.

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

48 mois à compter de la notification du marché.

Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) : 01/08/2025

Section 5 - Conditions relative au marché

Cautionnement et garanties exigés : Dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché et avant tout commencement d'exécution, le titulaire devra justifier qu'il est couvert par un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile. Il devra donc fournir une attestation de son assureur justifiant qu'il est à jour de ses cotisations et que sa police contient les garanties en rapport avec l'importance de la prestation. À tout moment durant l'exécution de la prestation, le titulaire doit être en mesure de produire cette attestation, sur demande du pouvoir adjudicateur et dans un délai de quinze jours à compter de la réception de la demande.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : Quelle que soit la forme du groupement, le mandataire est seule habilité à présenter à l'acheteur la demande de paiement. En cas de groupement conjoint, la demande de paiement présentée par le mandataire est décomposée en autant de parties qu'il y a de membres du groupement à payer séparément. Chaque partie fait apparaître les renseignements nécessaires au paiement du membre du groupement concerné.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus
- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays

- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des candidatures : 28/05/2025 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2025-02

Renseignements complémentaires : Après attribution du marché, pour constituer le dossier administratif du titulaire, il sera demandé à l'attributaire de produire les pièces suivantes : L'attestation de régularité fiscale datant obligatoirement de moins d'un mois au moment de la réception -L'attestation URSSAF datant obligatoirement de moins de 6 mois au moment de la réception -Les attestations d'assurance RC et RP valides -Le Kbis -Le RIB

Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : VILLE DE SERRIS

Adresse :2, place Antoine Mauny, 77700 SERRIS

Coordonnées :

Téléphone : +33 160435201

Adresse internet : <https://www.marches-securises.fr/>

Adresse à laquelle les offres/candidatures/demandes de participation doivent être envoyées :

Conditions de remise des offres ou des candidatures : Pour répondre à la présente consultation, chaque candidat fournit un pli comportant un dossier de candidature et un dossier d'offre. - DC1 - Lettre de candidature - DC2 – Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement - L'acte d'engagement AE dûment rempli et daté par une personne habilitée - Le bordereau de prix unitaires BPU dûment rempli et envoyé obligatoirement en format Excel. Il est formellement interdit aux candidats de modifier sa structure ou d'ajouter des lignes ou colonnes supplémentaires - Le détail quantitatif estimatif DQE dûment rempli et envoyé obligatoirement en format Excel. Il est formellement interdit aux candidats de modifier sa structure ou d'ajouter des lignes ou colonnes supplémentaires - Le cadre du mémoire technique CMT dûment rempli. Les candidats sont invités à respecter le nombre de pages maximum.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 13/05/2025